



## Gendarme civil plus menace de repressaille

Par fdlu, le 15/12/2009 à 19:57

Bonjour,

Aujourd'hui je suis allé en ville. Il y a un moment où nous sommes en double voie, celui qui se met sur la voie de droite, va tout droit ou à droite. celui qui se met sur la voie de gauche, tourne à gauche.

Seulement le quiproquo est là :

Le feu est vert, la voiture à ma gauche (voiture civile) part un peu avant moi. Allant tout droit je ne ralentis pas j'accélère. Mais la voiture de gauche change de file sans clignotant. On s'arrête je laisse passer un peu exaspéré (pour un fois j'ai gardé mon calme) je lui fais comprendre qu'il aurait dû mettre le clignotant en jouant avec les miens. Au feu plus loin ce dernier sors (sans uniforme en civil) de la voiture pour avancer vers la mienne.

Il me tutoie d'office en me disant de baisé la vitre.

Qu'il n'était pas de la région et que j'avais pas foncé sur lui...

Qu'il venait d'être muté et qu'il fait parti de la maison en me montrant sa plaque de gendarme (sans donner son identification, son nom, son grade, son matricule).

J'ai ta plaque ne t'inquiète tu va me revoir.

Je lui rétorque (pendant qu'il retourne à sa voiture) que je n'étais pas en faute et qu'il n'avait pas mis son clignotant.

Il se retourne et le me dit j'ai ta plaque, je vais m'occuper de toi.

La gendarmerie était tout à côté, je vais les voir en leur racontant cette histoire et leur donne la plaque d'immatriculation.

Au bout de 10 min il me disent qu'il n'y a pas de correspondance, et que si j'avais un PV que je retourne les voir sans même prendre mon nom ou autre information, mon père étant témoin de toute l'histoire.

Étant dans ma file, ayant respecté le code de la route. Je ne comprend pas comment on peut menacer un citoyen qui n'a pas fait d'infraction. Il a vu de son côté que je foncé sur lui alors que j'étais sur ma voie et qu'il a changé de file sans clignotant et sans prévention.

J'admire la police et la gendarmerie mais pas les personnes qui usent de leur statut. Je ne compte pas en rester là surtout si il me cherche.

Je voudrais savoir si un gendarme a le droit de verbaliser sans qu'il soit en service?

Quels sont les représailles qu'il puisse me faire?

Avec mon père comme témoin est-ce qu'il est difficile de prouver que le gendarme en civil avait tort?

Est-ce une vraie plaque de gendarmerie?

D'avance Merci.

Par **razor2**, le **15/12/2009** à **20:19**

Un gendarme en civil a parfaitement le droit de venir vous voir, de décliner sa fonction en vous montrant ses attributs, ici sa plaque, de constater une éventuelle infraction, et de la verbaliser à posteriori le lendemain en rentrant à la Brigade. En cas de pépin, le témoignage de votre père n'aura aucune valeur.

Par **fdlu**, le **15/12/2009** à **20:41**

Mais pourtant je n'étais pas en tort, c'est ça le pire.

Par **fdlu**, le **15/12/2009** à **20:45**

j'ajoute qu'il a montré juste la plaque de gendarme (donc pas de nom etc) mais ne m'a pas donné son nom, sa fonction et son grade.

Par **Laure11**, le **15/12/2009** à **21:35**

Bonsoir fdlu,

Vu le comportement pour le moins surprenant de ce monsieur (sa conduite et sa façon de vous aborder...) j'ai bien l'impression que ce n'est pas un gendarme ....

Je vous conseille vivement de déposer une plainte !

Bon courage.

Par **razor2**, le **16/12/2009** à **09:28**

Bonjour, je n'ai pas dit que vous étiez en tort, je vous ai répondu sur les possibilités de verbalisation hors service pour un gendarme...

Déposer plainte pour quel motif Laure11?

Par **fdlu**, le **16/12/2009** à **10:21**

onjour razor,

Ce n'était pas contre vous que je disais que je n'étais pas en tord. Mais qu'il y a un moyen de contester cette injustice si j'ai un PV et sanctionner le comportement 1: Si cette personne n'est pas gendarme pour usurpation 2:Si cette personne est gendarme pour abus de pouvoir. Ce qui me paraît bizarre c'est qu'il ne trouvait pas de correspondance avec le plaque que j'ai noté...

Par **Laure11**, le **16/12/2009** à **12:19**

Bonjour razor2,

A priori, ce monsieur n'est pas un gendarme, c'est pourquoi je disais de déposer une plainte contre X pour usurpation d'identité.

Cordialement.

Par **razor2**, le **16/12/2009** à **12:36**

Il faut être prudent, il se peut qu'il fut bien gendarme. Des cons avec des attitudes irresponsables, il y en a, même dans la gendarmerie..

Si tu devais recevoir un avis de contravention, tu ne pourrais pas faire grand chose, l'agent étant assermenté et le pv dressé faisant foi jusqu'à preuve du contraire...Tu pourrais tenter un courrier à son supérieur hiérarchique et au Procureur de la République, qui, si c'est un habitué des faits, le sanctionneront à l'interne, mais sans que celà, ne remette en cause officiellement le pv dressé.